

IUFM

Certificat informatique et internet - Expérimentation du C2i®, niveau 2 “enseignant”

NOR : MENT0402675C

RLR : 434-5d - 438-5

CIRCULAIRE N°2004-216 DU 3-12-2004

MEN

DT

La circulaire n° 2004-46 du 2 mars 2004 parue au B.O. n° 11 du 11 mars 2004 instituant le C2i, niveau 2 “enseignant” prévoyait une phase expérimentale durant l’année universitaire 2004-2005 dans les IUFM volontaires.

Ce texte a pour objet de présenter les éléments permettant l’évaluation et la validation des compétences dans le cadre de cette expérimentation.

Cette circulaire comprend :

- le référentiel de l’expérimentation ;
- le cahier des charges auquel doivent se conformer les IUFM expérimentateurs ;
- la liste des IUFM participants à cette expérimentation.

Le référentiel national du C2i, niveau 2 “enseignant” comprend deux parties : la première décrit les compétences professionnelles générales, la deuxième définit les compétences nécessaires à l’intégration des TICE dans la pratique enseignante.

Le cahier des charges donne les indications nécessaires pour l’organisation de l’expérimentation. Sont autorisés à expérimenter et à valider le C2i, niveau 2 “enseignant” pour l’année 2004-2005 les IUFM qui adhèrent au cahier des charges et qui figurent dans la liste incluse dans la présente circulaire.

I - Le référentiel national du C2i ® niveau 2 “enseignant”

A - Compétences générales liées à l’exercice du métier

Domaines	Compétences
A.1 Maîtrise de l’environnement numérique professionnel	1. Identifier les personnes ressources TIC et leurs rôles respectifs, dans l’école ou l’établissement, et en dehors (circonscription, bassin, académie, niveau national...).
	2. S’approprier différentes composantes informatiques (lieux, outils...) de son environnement professionnel.
	3. Choisir et utiliser les ressources et services d’un espace numérique de travail (ENT).
	4. Choisir et utiliser les outils les plus adaptés pour communiquer avec les acteurs et usagers du système éducatif.
	5. Se constituer et organiser des ressources en utilisant des sources professionnelles.
A.2 Développement des compétences pour la formation tout au long de la vie	1. Utiliser les ressources en ligne et les dispositifs de formation ouverte et à distance (FOAD) pour sa formation.
	2. Se référer à des travaux de recherche liant didactique et TICE.
	3. Pratiquer une veille pédagogique et institutionnelle, notamment par l’identification des réseaux d’échanges concernant son domaine, sa discipline, son niveau d’enseignement.
A.3 Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif	1. Adapter son mode d’expression et de communication aux différents espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe...).
	2. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant: - la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ; - la sécurité informatique ; - le filtrage internet ; - etc.
	3. Prendre en compte les lois et les exigences d’une utilisation professionnelle et citoyenne des TICE concernant la protection des libertés individuelles et de la sécurité des personnes, notamment: - la protection des mineurs ; - la confidentialité des données ; - la propriété intellectuelle ; - le droit à l’image ; - etc.
	4. Respecter et faire respecter la charte d’usage de l’établissement, dans une perspective éducative d’apprentissage de la citoyenneté.

B - Compétences nécessaires à l'intégration des TICE dans sa pratique

Domaines	Compétences
B.1 Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif	1. Rechercher, produire, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique.
	2. Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives.
	3. Concevoir des situations de recherche d'information dans le cadre des projets transversaux et interdisciplinaires.
B.2 Conception et préparation de contenus d'enseignement et de situations d'apprentissage	1. Identifier les situations d'apprentissage propices à l'utilisation des TICE.
	2. Concevoir des situations d'apprentissage mettant en œuvre des logiciels généraux ou spécifiques à la discipline, au domaine enseigné, au niveau de classe.
	3. Rechercher et intégrer des outils et des ressources dans une séquence d'enseignement, en opérant des choix entre les supports et médias utilisables et leurs modalités d'utilisation.
	4. Préparer des ressources adaptées à la diversité des publics et des situations pédagogiques en respectant les règles de la communication.
	5. Concevoir des situations de communication et de travail à l'aide des ENT.
B.3 Mise en oeuvre pédagogique en présentiel et à distance	1. Conduire des situations d'apprentissage en tirant parti du potentiel des TIC : - travail collectif, individualisé, en petits groupes ; - recherche documentaire.
	2. Gérer l'alternance entre les activités utilisant les TICE et celles qui n'y ont pas recours.
	3. Prendre en compte la diversité des élèves, la difficulté scolaire en utilisant les TICE pour gérer des temps de travail différenciés.
	4. Utiliser les TICE pour accompagner des élèves, des groupes d'élèves dans leurs projets de production ou de recherche d'information.
	5. Prendre une décision pédagogique pertinente face à un incident technique.
B.4 Compétences d'évaluation	1. Identifier les compétences des référentiels TIC (B2i ou C2i) mises en œuvre dans une situation de formation proposée aux élèves, aux étudiants.
	2. S'intégrer dans une démarche collective d'évaluation des compétences TIC.
	3. Exploiter les résultats produits par des logiciels institutionnels d'évaluation des élèves.
	4. Concevoir des démarches d'évaluation et de suivi pédagogique à l'aide de logiciels appropriés.

II - Le cahier des charges pour l'expérimentation

Préambule

L'expérimentation du C2i, niveau 2 "enseignant" porte sur les activités de formation, les situations d'évaluation et les processus de validation. Les modalités en sont choisies par les IUFM.

L'expérimentation se situe dans un contexte particulier : les stagiaires entrant à l'IUFM n'ont pas tous acquis les compétences du niveau 1, actuellement en cours de généralisation au niveau licence ; les ENT sont également en cours d'expérimentation ; des situations variées de développement peuvent se trouver dans les différentes académies, voire établissements scolaires...

Dans ce contexte, le niveau d'exigences sera établi par chaque IUFM expérimentateur et la validation ou non des compétences du C2i, niveau 2 "enseignant" ne doit pas avoir d'incidences sur la validation de la formation des stagiaires.

Les objectifs de l'expérimentation

L'expérimentation doit permettre :

- la mise au point du référentiel national ainsi que le niveau d'exigences pour la future certification ;
- le recensement et la mutualisation des différents types d'activités mises en place, des modalités de formation et de validation ;
- le relevé des réussites et des difficultés rencontrées ;
- la mise en place des conditions de la généralisation.

L'organisation de l'expérimentation

L'expérimentation se déroulera de décembre 2004 à juin 2005. Pour cette année chaque IUFM délivrera une attestation des compétences acquises. Les conditions de certification seront définies ultérieurement. La première phase de généralisation débutera à la rentrée 2005.

Les IUFM expérimentateurs devront fournir un descriptif des dispositifs mis en œuvre et un relevé d'expérimentation à partir de documents élaborés par le groupe d'experts national. Ces IUFM participeront également aux enquêtes et réunions initiées par le ministère.

Une journée de bilan intermédiaire sera organisée en avril 2005, afin d'élaborer une synthèse de l'expérimentation en juin 2005. À partir de l'ensemble des résultats, un rapport final sera établi et communiqué à chaque IUFM.

III - Liste des établissements expérimentateurs

IUFM d'Aix-Marseille	IUFM de Lorraine
IUFM d'Alsace	IUFM de Lyon
IUFM d'Amiens	IUFM de Midi-Pyrénées
IUFM d'Aquitaine	IUFM de Montpellier
IUFM d'Auvergne	IUFM de Nice
IUFM de Basse-Normandie	IUFM du Nord - Pas-de-Calais
IUFM de Bourgogne	IUFM d'Orléans-Tours
IUFM de Bretagne	IUFM de Paris
IUFM de Champagne-Ardenne	IUFM des Pays de la Loire
IUFM de Créteil	IUFM de Poitou-Charentes
IUFM de Franche-Comté	IUFM de Rouen
IUFM du Limousin	

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,
Le directeur du Cabinet
Jean-Paul FAUGÈRE